

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE L'AVENIR**

**Procès-verbal** de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de L'Avenir, tenue le **1<sup>er</sup> février 2010**, à 20 h, à la sacristie de l'Église St-Pierre-de-Durham située au 577 rue Principale, à L'Avenir.

Monsieur le maire Jean Parenteau préside cette séance et les conseillers suivants sont présents :

Siège No 1	Pierre Lavallée	Siège No 4	François Vallières
Siège No 2	Louis Bissonnette	Siège No 5	Alain-Serge Vigeant
Siège No 3	Karine Fleury	Siège No 6	Alain Bahl

Est également présente  
Martine Bernier, directrice générale — secrétaire-trésorière.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire Jean Parenteau constate le quorum à 20 h et déclare la séance ouverte.

**R 2010-02-34**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté et rédigé.

Les varia demeurent ouverts.



**ORDRE DU JOUR**  
**Séance du 1er FÉVRIER 2010**

- 1 Ouverture de la session
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du procès-verbal — séance du 11 janvier 2010

**Conseil**

**Administration**

- 4 Adoption des comptes à payer - Janvier 2010
- 5 Politique de capitalisation
- 6 Adhésion - Assurances collectives
- 7 Dépôts des inventaires
- 8 Carrières / Sablières - Rapport de vérificateurs comptables
- 9 Supra-Locaux 2010
- 10 Plaque JBE Dorion - Acte de servitude
- 11 Renouvellement contrat photocopieur
- 12 Formation nouveaux élus - 15 février 2010
- 13 UMQ - Ugence Haïti
- 14 Vente pour taxe 2010

**Sécurité incendie**

- 15 CAUCA - Versement des remises 9-1-1
- 16 SSI - Demande d'achats Février 2010

### **Voirie**

- 17 Achat d'une camionnette style Pick-Up
- 18 Camionnette voirie - Réparation
- 19 Lettrage + gyrophare + grille de protection camionnette
- 20 Emploi d'été Canada
- 21 Mack Rouge - Réparation embrayage

### **Hygiène du milieu**

- 22 Martel Brassard Doyon - Fact. À payer - R 3920-11-09

### **Urbanisme et zonage**

- 23 Adoption 1er projet - Règl. 637-10 Amendement zonage
- 24 Lot 25-48 WI
- 25 Demande d'exclusion - Orientations préliminaires
- 26 Lot 15P WI - Droits acquis
- 27 Sous-Comité pour piste cyclable
- 28 Sous-comité pour développement urbain
- 29 Sous-comité pour refonte et zonage
- 30 CCU - Mandat - Refonte et zonage - questions

### **Loisirs et culture**

- 31 Piste cyclable - Rencontre avec Réseaux Plein Air
- 32 Autorisation de signature - Compte bancaire Loisirs
- 33 Bal des Tuques - Utilisation des employés municipaux
- 34 Bal des Tuques - Don d'épinglettes

### **Général**

#### **Varia :**

- 35 **Correspondance**  
Correspondances reçues - Février 2010
- 36 **Période à l'assistance**
- 37 **Levée de l'assemblée**

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-35**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE DU 11 JANVIER 2010**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyée par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 11 janvier 2010, tel que rédigé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**CONSEIL****ADMINISTRATION**

R 2010-02-36

**4 ADOPTION DES COMPTES À PAYER – JANVIER 2010**

Il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'approuver les comptes à payer du mois de janvier 2010, tels que présentés.

**Comptes à payer conseil de février 2010**

Fournisseurs	Paiement
Bérubé Ducharme Janin	92.00
Bell Canada	78.19
Bell Canada	120.14
Bell Canada	326.10
Bell Canada	96.65
Exova	118.52
Exova	74.50
Centre du Pneu Upton inc	1 659.26
Chaine Select Inc.	71.01
Chambre de commerce de Drummond	25.42
Chambre de commerce de Drummond	13.96
CMP Mayer Inc.	169.31
CMP Mayer Inc.	939.12
S.C.A. de St-André d'Acton	16.88
Coté Alexandre	88.81
Chartrand Louise	50.00
Leroux Christine	18.50
Leroux Christine	18.50
Hamel Propane inc	584.03
Hamel Propane inc	1 123.47
Hamel Propane inc	27.09
Hamel Propane inc	11.29
Hamel Propane inc	250.92
Icotech Instrumetation inc	459.68
Megaburo	190.76
Megaburo	64.91
Megaburo	27.11
Ministre du Revenu du Quebec	307.69
Ministre du Revenu du Quebec	3 805.12
MRC Drummond	1 457.20
MRC Drummond	20.00
MRC Drummond	20.00
MRC Drummond	1 023.01
Pérusse Gilles	90.86
Petite Caisse	4.99
CCH Publication Ltée	246.75
CCH Publication Ltée	383.25
CCH Publication Ltée	(383.25 )

Receveur General du Canada	92.94
Receveur General du Canada	1 725.92
Serrupro	497.79
Service de Cric Drummond	64.29
La Coop Fédérée	567.95
La Coop Fédérée	1 647.74
La Coop Fédérée	3 481.34
La Coop Fédérée	815.76
Station Cote et Fils	10.00
Station Cote et Fils	13.70
Waste Management	60.35
Lynch Sydney	147.05
Lynch Sydney	378.18
Concept Pronox	141.09
Concept Pronox	67.90
Ecoloxia	869.14
	<b>24 272.89 \$</b>

<b>Incompressibles conseil de février 2010</b>	
Fournisseur	Paiement
ADMQ	559.06 \$
ADMQ	180.60 \$
Bell Mobilite	32.74 \$
Bell Mobilite	39.00 \$
Bell Mobilite	32.51 \$
Bell Mobilite	97.26 \$
Comité des Loisirs de L'Avenir inc	1 500.00 \$
Commission scolaire des Chênes	757.10 \$
École L'Avenir	833.33 \$
Hydro-Quebec	417.33 \$
Hydro-Quebec	2 434.29 \$
Hydro-Quebec	221.17 \$
Hydro-Quebec	96.03 \$
Hydro-Quebec	70.84 \$
Hydro-Quebec	893.47 \$
Hydro-Quebec	847.21 \$
Infotech	1 106.18 \$
MRC Drummond	6 769.69 \$
R.I.G.D. Bas St-François	6 455.87 \$
SIUCQ-OMU	1 372.35 \$
SPAD	1 290.87 \$
Transport Claude Boyce Inc.	914.29 \$
Bernier Martine	621.62 \$
Ministre des Finances	102.00 \$
XITTEL inc.	113.27 \$
Le Groupe J.S.V. Inc.	3 316.84 \$
Solutions Zen Média	677.25 \$
Solutions Zen Média	169.31 \$
ARLPHCQ	100.00 \$
Cégep de Drummondville	350.00 \$

F. Q. M.	428.93 \$
Valières Francois	531.75 \$
Camions SV Inc	7 035.00 \$
	<b>40 367.16 \$</b>

<b>SALAIRE FÉVRIER 2010</b>	
Salaire net janvier 2010	14 540.19 \$
Remises provinciales janvier 2010	3 805.12 \$
Remises fédérales janvier 2010	1 725.92 \$
<b>SOUS-TOTAL SALAIRE JANVIER 2010</b>	<b>20 071.23 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL CAP FÉVRIER 2010</b>	<b>24 272.89 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL INCOMPRESSIBLES FÉVRIER 2010</b>	<b>40 367.16 \$</b>

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-37

#### 5. POLITIQUE DE CAPITALISATION

**ATTENDU QUE** la recommandation de la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier établir une politique de capitalisation;

**ATTENDU QUE** le conseil désire capitaliser les acquisitions dont le coût sera de 1 000 \$ et plus;

**ATTENDU QUE** tout autre achat sera affecté à un poste de dépense;

**ATTENDU QUE** les immobilisations seront capitalisées comme suit :

CATÉGORIE	DESCRIPTION GÉNÉRALE	DURÉE DE VIE UTILE MAXMALE
<b>INFRASTRUCTURES</b>	Eau potable : <ul style="list-style-type: none"> <li>Usine de traitement de l'eau potable</li> <li>Conduite d'eau potable</li> </ul>	40 ans 40 ans
	Eaux usées : <ul style="list-style-type: none"> <li>Usine de bassin d'épuration</li> <li>Conduite d'égout</li> </ul>	40 ans 40 ans
	Site d'enfouissement et incinérateurs	40 ans
	Réseau routier : <ul style="list-style-type: none"> <li>Chemins, rues, routes, trottoirs, ponts, tunnels et viaducs</li> <li>Surfaçage d'origine ou resurfaçage majeur</li> <li>Aménagement des dépôts à neige</li> <li>Système d'éclairage des rues</li> <li>Aménagement des aires de stationnement</li> </ul>	40 ans 15 ans 20 ans 20 ans 20 ans
	Aménagement des parcs et terrains de jeux	20 ans
	Autres infrastructures	40 ans
	<b>RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ</b>	Production ou distribution d'énergie électrique
<b>BÂTIMENTS</b>	Édifices administratifs Édifices communautaires	40 ans
<b>AMÉLIORATIONS LOCATIVES</b>		15 ANS
<b>VÉHICULES</b>	Automobiles	10 ans
	Véhicules lourds	20 ans
	Autres véhicules à moteur	10 ans
<b>AMEUBLEMENT ET ÉQUIPEMENT DE BUREAU</b>	Équipement informatique	5 ans
	Équipement téléphonique	10 ans
	Ameublement et équipement de bureau	10 ans

	Autres	10 ans
<b>MACHINERIE, OUTILLAGE ET ÉQUIPEMENT DIVERS</b>	Machinerie lourde	20 ans
	Unités mobiles	20 ans
	Autres	10 ans
<b>TERRAINS</b>	Tous les terrains, rattachés ou non à d'autres immobilisations	Non amorti
<b>AUTRES</b>	Œuvres d'art et trésors historiques	1 an

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu d'adopter la politique de capitalisation et d'amortir en utilisant la méthode linéaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

#### **6. ADHÉSION – ASSURANCES COLLECTIVES**

Ce point est reporté à une séance ultérieure

#### **7. DÉPÔTS DES INVENTAIRES**

Dépôt des inventaires du bureau municipal, du garage municipal et de la bibliothèque municipale est fait au présent conseil.

**R 2010-02-38**

#### **8. CARRIÈRES / SABLIERES – RAPPORT DU VÉRIFICATEUR COMPTABLE**

**ATTENDU** la fin de la période comptable pour l'imposition de droits aux carrières / sablières en vertu du règlement 623-08, au 31 décembre 2009;

**ATTENDU QUE** le conseil désire s'assurer des quantités qui ont été déclarées pour la période 2009;

**ATTENDU QUE** selon l'article 11 du règlement 623-08, le fonctionnaire désigné peut également exiger une déclaration produite par le vérificateur de l'exploitant selon laquelle les quantités qui apparaissent à ces documents sont conformes aux ventes effectuées et sont, à sa connaissance, le reflet fidèle des activités de cette exploitation pour la période visée par la déclaration;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu d'appliquer l'article 11 du règlement 623-08, soit désigné la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier à faire parvenir une correspondance à cet effet, à tous les exploitants de carrières / sablières du territoire de la municipalité. Il est aussi résolu que la date limite pour recevoir le rapport du vérificateur comptable soit dans les trente (30) jours suivant la réception de la présente résolution ou plus tard, à la réception d'une lettre d'engagement de l'exploitant indiquant une date ultérieure.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-39**

#### **9. SUPRA-LOCAUX 2010**

**ATTENDU** le compte de taxes municipales 2010 de la ville de Drummondville indiquant de notre contribution 2010, concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal, d'une somme de 8 327 \$;

**ATTENDU QUE** cette somme est payable en 3 versements établis comme suit :

30 mars 2010 = 2 775.68 \$

30 juin 2010 = 2 775.66 \$

30 septembre 2010 = 2 775.66 \$

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'autoriser les trois versements de notre contribution 2010, concernant l'entente intermunicipale relative au partage du financement des équipements, infrastructures, services et activités à caractère supralocal au montant total de 8 327 \$, devant être faits en trois (3) versements soit le 30 mars 2010, le 30 juin 2010 et le 30 septembre 2010.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-40**

**10. PLAQUE JBE DORIN – ACTE DE SERVITUDE**

**ATTENDU** la résolution R 3935-12-09;

**ATTENDU** le projet d'acte de servitude rédigée par Me Daniel Beulac, notaire;

**ATTENDU QUE** chaque conseiller a reçu copie du projet de cet acte de servitude;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de procéder à la signature de l'Acte de servitude rédigé par Me Daniel Beulac, notaire. Il est aussi résolu d'autoriser le maire Jean Parenteau ainsi que la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Martine Bernier, à signer pour et au nom de la municipalité ledit acte de servitude.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-41**

**11. RENOUVELLEMENT CONTRAT PHOTOCOPIEUR**

**ATTENDU QUE** l'entreprise JDL, fournisseur en service du photocopieur du bureau municipal offre un contrat de service valide pour un (1) an, soit du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2010 au coût 325 \$ soit 0.020 \$ pour 15 000 copies, incluant l'encre, pièces et main d'œuvre;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu d'adhérer au contrat de service de l'entreprise JDL au coût de 325 \$, soit 0.020 \$ pour 15 000 copies incluant encre, pièces et main d'œuvre. Il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Martine Bernier, à signer pour et au nom de la municipalité, ledit contrat.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-42**

**12. FORMATION NOUVEAUX ÉLUS – 15 FÉVRIER 2010**

**ATTENDU QUE** Me Johanne Brassard est disposée à donner une formation aux nouveaux élus;

**ATTENDU QUE** la date du lundi 15 février convient;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de mandater Me Johanne

Brassard à venir offrir une formation aux nouveaux élus, le lundi 15 février 2010.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-43**

**13. UMQ – URGENCE HAÏTI**

**ATTENDU QU'**en raison du violent séisme qui a frappé plusieurs communes d'Haïti;

**ATTENDU** la demande de l'UMQ (Union des Municipalité du Québec) concernant une contribution spéciale au Fonds Municipal de remise en Opération d'infrastructures Urgence Haïti;

**ATTENDU** la résolution cap4167/10 du Comité Administratif de Planification de la MRC de Drummond;

**ATTENDU QUE** la volonté du conseil à contribuer à la Croix-Rouge pour venir en aide au peuple haïtien;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de contribuer d'une somme de 330 \$ à la Croix-Rouge Canadienne afin de venir en aide au peuple haïtien, en raison du violent séisme subit en janvier 2010.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-44**

**14. VENTE POUR TAXES 2010**

**ATTENDU QUE**, en vertu Code municipal, les arrérages se prescrivent par deux (2) ans;

**ATTENDU QUE** trois (3) avis de rappel ont déjà été envoyés par courrier régulier aux contribuables endettés envers la municipalité pour la période se terminant au 31 décembre 2009;

**ATTENDU QUE** la liste des personnes endettées envers la municipalité doit être acheminée à la MRC de Drummond durant le mois 2010 en vue de vente pour non-paiement de taxes;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu :

- Qu'un avis de rappel soit envoyé par courrier recommandé aux contribuables ayant un solde impayé en date du 31 décembre 2008, et ce, dans les plus brefs délais;
- Que cet avis inclut aussi le solde impayé au 31 décembre 2009;
- Que les frais d'envoi par courrier recommandé soient facturés par fiche, aux propriétaires concernés;
- Que la liste des personnes endettées envers la municipalité soit déposée et adoptée au conseil du mois de mars 2010;
- Que ladite liste soit acheminée à la MRC de Drummond dans les délais prescrits.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-45**

**SÉCURITÉ INCENDIE**

**15. CAUCA – VERSEMENT DES REMISES 911**

**ATTENDU QUE** l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec a été créée conformément aux articles 244-73 et 244.74 de la Loi sur la Fiscalité municipale et qu'elle doit



faire remise aux municipalités locales aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 de la taxe imposée sur les services téléphoniques;

**ATTENDU QUE** la municipalité désire que les sommes perçues soient transférées à son centre 9-1-1 dès que possible;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par la conseillère Karine Fleury et résolu que la municipalité demande à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'Urgence 9-1-1 du Québec de verser dès que possible à CAUCA (Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches) dont le siège social est situé au 485 boulevard Renault (Québec) G5X 3P5 pour et à l'acquis de la municipalité toutes les remises de la taxe imposée en vertu de l'article 244.68 de la Loi sur la fiscalité municipale qui lui sont dues, la présente ayant un effet libérateur pour l'Agence à l'égard de la Municipalité tant qu'elle ne sera pas avisée au moins 60 jours au préalable de tout changement de destinataire, à charge pour l'Agence de faire rapport à la municipalité des sommes ainsi versées.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-46

**16. SSI – DEMANDE D'ACHATS FÉVRIER 2010**

**ATTENDU QU'**une demande d'achat est déposée par Monsieur Daniel Deak, directeur adjoint du service incendie, pour les achats et demandes énumérés ici-bas :



**Service incendie Municipalité de L'Avenir**

**Demande d'achat pour février 2010**

		Coût unit.	Qté	Total
<b><u>Matériel d'intervention</u></b>				
02 220 00 725	Gaffe standard 8 pi poignée en D	100.00 \$	1	100.00 \$
02 220 00 725	Gaffe standard 12 pi poignée en D	140.00 \$	1	140.00 \$
02 220 00 725	Pile rechargeable de rechange pour caméra thermique	120.00 \$	1	120.00 \$
02 220 00 725	Tiroir coulissant pour pompe portative sur 6208	500.00 \$	1	500.00 \$
<b><u>Formation</u></b>				
02 220 00 454	Colloque annuel Sécurité civile 17-18 fév. St-Hya. Inscription et déplacement R. Bergeron et G. Pérusse	275.00 \$	2	550.00 \$
<b><u>Télécommunications</u></b>				
02 220 00 529	Pagette vocal Minitor V de remplacement	750.00 \$	2	1 500.00 \$
02 220 00 529	Réparation de pagettes défectueux	600.00 \$	1	600.00 \$

**Camion citerne 6208 (mise à la norme ULC)**

	(travaux à compléter avant feux d'herbe d'avril)			
	Ajout de cloisons anti-roulis dans la citerne			
03 310 08 204	et	11 000.00 \$	1	11 000.00 \$
	installation d'un raccord Storz sur le tuyau de chargement arrière de 4 po.			
03 310 08 204	Réparation et peinture des compartiments	4 200.00 \$	1	4 200.00 \$
	Réparation de l'éclairage des compartiments			

**Compléter les rénovations du 2<sup>e</sup> étage de la caserne**

	(Salle de formation/réunion et nouveau vestiaire)			
	Terminer le recouvrement de gypse sur tous les murs			
	Terminer les travaux de plomberie et d'électricité			
	Installation de tablettes dans le vestiaire			
	Changer le pré-lart			
	Installer nouvelle toilette, douche et lavabo			
	Cadrages, moulures, peinture			
		2 100.00 \$	1	2 100.00 \$

**Total de la demande 20 810.00 \$**

**ATTENDU QUE** ces éléments ont déjà été déposés et acceptés au budget 2010 à l'exception du montant de 2 100 \$ demandé pour rénovation du 2<sup>e</sup> étage de la caserne;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'accepter et d'autoriser la demande des achats totalisant un montant de 20 810 \$. Il est aussi résolu que les conseillers désignés au comité de gestion municipal de sécurité publique soient informés auparavant des demandes d'achats à être présentées au conseil et que tout matériaux ou équipements ayant fait l'objet d'une autorisation d'achat soit utilisé.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**VOIRIE**

**R 2010-02-47**

**16. ACHAT D'UNE CAMIONNETTE STYLE "PICK-UP"**

**ATTENDU QUE** le conseil désire acquérir une camionnette, style "pick-up", pour les besoins des différents départements de la municipalité;

**ATTENDU QUE** le conseiller François Vallières propose et recommande l'achat d'une camionnette Dodge 1996, 4 X 4 diesel;

**ATTENDU QUE** le coût d'achat de cette camionnette est de 6 700 \$;

**ATTENDU QUE** la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier a fait les vérifications d'usage auprès du RDPRM (Registre des droits personnels et réels mobiliers) afin de s'assurer que ladite camionnette est libre de toute dette;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de procéder à l'achat de la camionnette recommandée par le conseiller François Vallières, le tout au coût de 6 700 \$ plus les taxes applicables.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-48**

**17. CAMIONNETTE – RÉPARATION**

**ATTENDU QUE** les batteries de la camionnette sont à changer;

**ATTENDU QU'**un joint est aussi à changer;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense de 600 \$ afin d'acheter deux (2) batteries et faire réparer le joint de la camionnette.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-49**

**18. LETTRAGE + GYROPHARE + GRILLE DE PROTECTION CAMIONNETTE**

**ATTENDU QUE** la camionnette doit être lettrée aux armoiries de la municipalité;

**ATTENDU QUE** la camionnette doit être équipée d'un gyrophare pour les besoins de la voirie;

**ATTENDU QU'**une grille de sécurité doit être installée à l'extérieur de la lunette arrière;

**ATTENDU QUE** des offres de services ont été demandées et reçues pour ces 3 éléments;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense totale de 900 \$ afin de procéder à l'achat et l'installation du lettrage, d'un gyrophare et d'une grille de sécurité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-50**

**19. EMPLOI D'ÉTÉ CANADA**

**ATTENDU QUE** la directrice générale / secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier recommande de déposer une demande de subvention auprès d'emploi d'été Canada 2010 pour l'embauche d'un (e) étudiant (e) afin d'œuvrer à la tonte de gazon et travaux de voirie;

**ATTENDU QUE** cette subvention est applicable pour un emploi de minimum 30 h par semaine pour un maximum de 16 semaines;

**ATTENDU QUE** cette subvention est d'un montant de 50 % du salaire minimum;

**ATTENDU QUE** la demande doit être présentée au plus tard, le 26 février 2010;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de présenter une demande de subvention auprès d'emploi d'été Canada 2010, pour l'embauche d'un (e) étudiant (e) et d'autoriser la directrice générale / secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier à signer pour et au nom de la municipalité la demande de subvention.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-51**

**20. MACK ROUGE – RÉPARATION EMBRAYAGE**

**ATTENDU QUE** l'embrayage du camion de voirie Mack Rouge est à refaire;

**ATTENDU QUE** le mécanisme "split" du bras de transmission est à vérifier;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu d'autoriser une dépense de 3 000 \$ afin de procéder aux réparations du camion de voirie Mack Rouge;

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-52**

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**21. RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ÉGOUT**

**ATTENDU** la résolution R 3920-11-09;

**ATTENDU** la facture No : 10363, de Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au montant de 939.69 \$ taxes incluses;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller François Vallières appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu d'autoriser le paiement de la facture No 10363 de Martel, Brassard, Doyon s.e.n.c. au montant de 939.69 \$ taxes incluses.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-53**

**URBANISME ET ZONAGE**

**22. ADOPTION 1<sup>ER</sup> PROJET – RÈGLEMENT 637-10 AMENDEMENT ZONAGE**

**ATTENDU QU'**à la résolution No : R 2010-01-25 de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, avis de motion est donné par le conseiller François Vallières;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu d'adopter le premier projet de règlement tel qui suit :

**CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MRC DRUMMOND  
MUNICIPALITE DE L'AVENIR**

**RÈGLEMENT NO 637-10**

**Amendement au règlement de zonage**

**ATTENDU** l'adoption par la municipalité du règlement de zonage n° 429-89;

**ATTENDU QUE** le règlement de zonage n° 429-89 nécessite des modifications;

**ATTENDU QUE** ces modifications résident dans l'ajout d'usages dans une zone spécifique;

**ATTENDU QUE** les études et les rencontres préparatoires ont été effectuées;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par \_\_\_\_, appuyé par \_\_\_\_ et résolu d'adopter le projet de règlement d'amendement no 637-10 modifiant le règlement de zonage numéro 429-89 et qu'il y soit statué et décrété ce qui suit :

<b>ARTICLE 1     PLAN DE ZONAGE</b>
-------------------------------------

Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 429-89 est modifié par l'ajout de la zone A13 à même la zone A7 tel qu'apparaissant au plan d'accompagnement no 49025-04.

<b>ARTICLE 2</b>
------------------

Les feuillets 1/2 et 2/2 de la grille des spécifications faisant partie intégrante du règlement de zonage n° 429-89 sont modifiées par l'ajout de la zone A13. Le contenu des usages et normes pour la zone A13 est le même que celui de la zone A7 et la note 14 est ajoutée à la ligne *III Autre vente au détail, vente en gros* de la section *Commerce et service*.

Le contenu de la note 14 est le suivant :

14 : De ce groupe, seuls sont autorisés les centres de toxicomanie, de santé, de thérapie et de réhabilitation.

<b>ARTICLE 3</b>
------------------

Cet amendement entre en vigueur selon les dispositions prévues à la Loi.

**Adopté** à l'unanimité des conseillers présents

**22. LOT 25-48 WI**

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

**R 2010-02-54**

**24. DEMANDE D'EXCLUSION – ORIENTATION PRÉLIMINAIRE**

**ATTENDU** le dossier de la municipalité à la CPTAQ (Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec) portant le numéro 364122 concernant la demande d'exclusion dans le dossier de Ferme Boisvert;

**ATTENDU** le compte rendu de la demande et orientation préliminaire reçu le 20 janvier 2010, voulant que cette demande devrait être rejetée;

**ATTENDU** la recommandation de Monsieur Jacques Métivier, de Métivier Urbanistes Conseil, mandataire dans ce dossier, afin de demander une rencontre avec la Commission, devant être présentée par écrit dans un délai de 30 jours;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de mandater Monsieur Jacques Métivier afin de procéder à une demande écrite de rencontre avec la Commission, et ce, dans les délais prescrits.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-55**

**25. LOT 15P WI – DROITS ACQUIS**

**ATTENDU QUE** l'avis d'infraction envoyé le 27 novembre dernier;

**ATTENDU** l'infraction toujours en cours;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller François Vallières et résolu de faire parvenir une correspondance au propriétaire du lot 15P WI afin de planifier une rencontre explicative sur l'infraction en cours.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-56**

**26. SOUS-COMITÉ POUR PISTE CYCLABLE**

**ATTENDU** la volonté du conseil à procéder dans le dossier piste cyclable;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de former un sous-comité;

**ATTENDU QUE** les conseillers Pierre Lavallée, Karine Fleury et François Vallières démontrent de l'intérêt à faire partie de ce sous-comité;

**ATTENDU QUE** le conseiller Pierre Lavallée fait partie du CCU (Comité Consultatif en Urbanisme);

**ATTENDU QUE** le maire Jean Parenteau désire siéger d'office à tous les comités de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu qu'un sous-comité composé de deux (2) élus, deux (2) membres du CCU et deux (2) citoyens soit formé. Il est aussi résolu que les conseillers Pierre Lavallée, Karine Fleury et François Vallières fassent partie de ce sous-comité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**R 2010-02-57**

**27. SOUS-COMITÉ POUR DÉVELOPPEMENT URBAIN**

**ATTENDU** la volonté du conseil à procéder dans le dossier du développement urbain;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de former un sous-comité;

**ATTENDU QUE** les conseillers Alain-Serge Vigeant, Alain Bahl et François Vallières démontrent de l'intérêt à faire partie de ce sous-comité;

**ATTENDU QUE** les conseillers Pierre Lavallée et Alain Bahl font partie du CCU (Comité Consultatif en Urbanisme);

**ATTENDU QUE** le maire Jean Parenteau désire siéger d'office à tous les comités de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller Alain Bahl, appuyé par le conseiller Pierre Lavallée et résolu qu'un sous-comité composé de deux (2) élus et deux (2) membres du CCU du soit formé. Il est aussi résolu que les conseillers Alain-Serge Vigeant, Alain Bahl et François Vallières fassent partie de ce sous-comité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-58

**28. SOUS-COMITÉ POUR REFONTE ET ZONAGE**

**ATTENDU** la volonté du conseil à procéder dans le dossier du règlement de refonte et zonage;

**ATTENDU QU'**il est souhaitable de former un sous-comité;

**ATTENDU QUE** les conseillers Pierre Lavallée et Alain Bahl démontrent de l'intérêt à faire partie de ce sous-comité;

**ATTENDU QUE** les conseillers Pierre Lavallée et Alain Bahl font partie du CCU (Comité Consultatif en Urbanisme);

**ATTENDU QUE** le maire Jean Parenteau désire siéger d'office à tous les comités de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé le conseiller François Vallières appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu qu'un sous-comité composé de deux (2) élus, deux (2) membres du CCU et deux (2) citoyens soit formé. Il est aussi résolu que les conseillers Pierre Lavallée et Alain Bahl fassent partie de ce sous-comité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-59

**29. CCU – MANDAT – REFONTE ET ZONAGE – QUESTIONS**

**ATTENDU QUE** dans le dossier du projet de règlement de Refonte et Zonage, une liste de questions posées par la Firme Métivier Urbanistes Conseil est acheminée à la municipalité;

**ATTENDU QUE** de cette liste une partie des questions a été confiée à Monsieur Pierre Daniel, inspecteur en urbanisme;

**ATTENDU QUE** le conseil désire confier pour étude et réponse, une autre partie des questions de ladite liste, au CCU (Comité Consultatif en Urbanisme);

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain-Serge Vigeant et résolu de mandater le CCU à étudier et répondre à une partie des questions soumises par la firme Métivier Urbanistes Conseil dans le dossier du projet de règlement de refonte et zonage.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-60

**30. PISTE CYCLABLE – RENCONTRE AVEC RÉSEAUX PLEIN AIR**

**ATTENDU** la demande écrite de Réseaux Plein Air Drummond afin de planifier une rencontre avec le conseil municipal dans le cadre du dossier de la piste cyclable;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Bahl appuyé par le conseiller Louis Bissonnette et résolu de mandater le maire Jean Parenteau à communiquer avec Réseaux Plein Air afin de planifier une rencontre.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-61

**31. AUTORISATION DE SIGNATURE – COMPTE BANCAIRE LOISIRS**

**ATTENDU QUE** la résolution R 3780-07-09;

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs désire que le 2<sup>e</sup> signataire soit plus accessible pour les soirs et les week-ends lors d'activité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par la conseillère Karine Fleury, appuyée par le conseiller Pierre Lavallée et résolu de nommer Madame Stéphanie Racine signataire autorisée au compte bancaire des Loisirs. Folio 202217 de la Caisse Populaire Desjardins de Grantham-Wickham CFE des Cantons de Drummond en remplacement de la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier. Il est aussi résolu que Monsieur Alexandre Pelletier, président des Loisirs demeure premier signataire autorisé au même compte bancaire.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-62

**32. BAL DES TUQUES – UTILISATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** les services des employés municipaux peuvent être requis dans le cadre des activités organisées par le comité des Loisirs de la municipalité;

**ATTENDU QUE** ces services peuvent être requis pendant et en dehors des heures de services déjà établies;

**ATTENDU QUE** les services des employés municipaux en dehors des heures normales de services représentent des dépenses supplémentaires;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de vérifier auprès de la directrice générale/secrétaire-trésorière, Madame Martine Bernier, la disponibilité des employés municipaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Lavallée, appuyé par le conseiller François Vallières et résolu que le comité des Loisirs de la municipalité puisse requérir les services des employés municipaux après vérification auprès de la directrice générale/secrétaire-trésorière Madame Martine Bernier, de leur disponibilité.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

R 2010-02-63

**33. BAL DES TUQUES – DON D'ÉPINGLETTES**

**ATTENDU QUE** le comité des Loisirs désire orner les tuques des bénévoles du Bal des Tuques, de l'épinglette aux armoiries de la municipalité;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Louis Bissonnette, appuyé par le conseiller Alain Bahl et résolu de faire don de vingt (20) épinglettes aux armoiries de la municipalité afin d'ornez les tuques des bénévoles du Bal des Tuques.

**Adoptée** à l'unanimité des conseillers présents.

**30. CORRESPONDANCE**

Un tableau résumé des correspondances reçues durant le mois de janvier 2010 est remis à tous les conseillers.



**31. PÉRIODE À L'ASSISTANCE**

Une période à l'assistance s'est tenue conformément à l'ordre du jour.

**R 2010-02-64**

**37. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Tous les points à l'ordre du jour ayant été étudiés, il est proposé par le conseiller Alain Bahl, de lever la séance à **8 heures 52 minutes**.

\_\_\_\_\_  
Jean Parenteau  
Maire

\_\_\_\_\_  
Martine Bernier  
directrice générale –  
Secrétaire-trésorière

Je, Jean Parenteau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Signé le 1er mars 2010.**

